

Projet pilote sur les dessins et modèles :

**La propriété intellectuelle et la
création de dessins ou modèles
aux fins du développement des
PME**

L'équipe du projet

Office Marocain de la Propriété Industrielle
et Commerciale (OMPIC)
Route de Nouasseur, RS114, Km 9,5 -BP 8072
Sidi Maârouf - Casablanca

Tél : +212 522 58 64 00/08/09/22 - Fax : +212 522 33 54 80
E-mail : projet_dmi@ompic.ma

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève Suisse
www.wipo.int

**Guide d'information pour
les parties intéressées
2014-2016**

**Ensemble nous pouvons
contribuer à la protection des dessins
et modèles des PME**

QUEL EST L'OBJECTIF DU PROJET?

De plus en plus de produits jouissent d'un prestige et d'une reconnaissance qui sont directement liés aux caractéristiques de leurs dessins ou modèles industriels.

- Le dessin ou modèle confère une valeur ajoutée au produit et accroît à la fois la demande sur le marché pour ce produit et son rendement économique pour ses producteurs.
- Le dessin ou modèle devient un actif intangible qu'il convient de protéger.

Dans ce cadre, l'OMPI et l'OMPIC mènent un projet pilote sur les dessins et modèles industriels en faveur des entreprises marocaines, notamment les PME.

L'objectif de ce projet est d'encourager les petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle actif en matière de création et de commercialisation de dessins et modèles, à avoir plus fréquemment recours au système de propriété intellectuelle pour protéger leurs dessins et modèles en élaborant des stratégies personnalisées.

La proposition de projet porte sur l'élaboration de stratégies concrètes, et notamment l'assistance requise pour la mise en œuvre de ces dernières.

Ce projet offre aux PME les services ci-après à titre gratuit :

- Des conseils personnalisés sur la stratégie la plus adaptée pour protéger leurs dessins et modèles.
- Des avis d'experts nationaux dans le domaine du droit des dessins et modèles et de leur protection.
- Une assistance dans le processus de demande de protection de leurs dessins et modèles.

PROTÉGER UN DESSIN OU MODÈLE, QUELS SONT LES AVANTAGES?

Le dessin ou modèle est un actif intangible précieux qu'il convient de protéger. Les avantages de la protection du dessin ou modèle industriel sont souvent mal compris ou sont appréhendés quand il est trop tard. Les avantages sont notamment :

- Protéger les actifs intangibles.
- Prévenir et empêcher l'exploitation commerciale de copies des dessins et modèles industriels par des

concurrents.

- Obtenir un retour sur les investissements liés à la création et à la commercialisation de produits attractifs et novateurs.
- Créer une source de revenus pour le titulaire des droits, qui peut concéder les droits sous licence ou les vendre à une autre entreprise.
- Contribuer à la protection de l'image de marque de l'entreprise.
- Transmettre une image positive : les dessins et modèles industriels sont des actifs qui peuvent accroître la valeur commerciale d'une entreprise et de ses produits.
- Récompenser la créativité.

COMMENT PARTICIPER À CE PROJET?

Si vous représentez une PME qui joue un rôle actif en matière de création et de commercialisation de dessins ou modèles et que vous souhaitez bénéficier des services proposés par ce projet, contactez l'OMPIC avant le 30 novembre 2014 en indiquant «Projet pilote sur les dessins et modèles» :

Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)
Route de Nouasseur, RS114, Km 9,5 -BP 8072
Sidi Maârouf - Casablanca

Tél : +212 522 58 64 00/08/09/22

Fax : +212 522 33 54 80

E-mail : projet_dmi@ompic.ma

ETAPES DU PROJET (sur 2 ans)

- Sélection d'entreprises susceptibles de participer au projet.
- Analyse des portefeuilles de dessins et modèles des entreprises participant au projet, et élaboration d'une stratégie appropriée pour acquérir les droits de propriété intellectuelle couvrant les dessins et modèles concernés à l'échelon national et, si nécessaire, au niveau international.
- Dépôt et traitement des demandes d'enregistrement de dessins ou modèles ou formulation d'autres stratégies de protection de ces dessins et modèles si nécessaire.
- Suivi de l'avancement du projet dans les entreprises participantes et organisation d'une table ronde avec toutes les entreprises partenaires du projet.